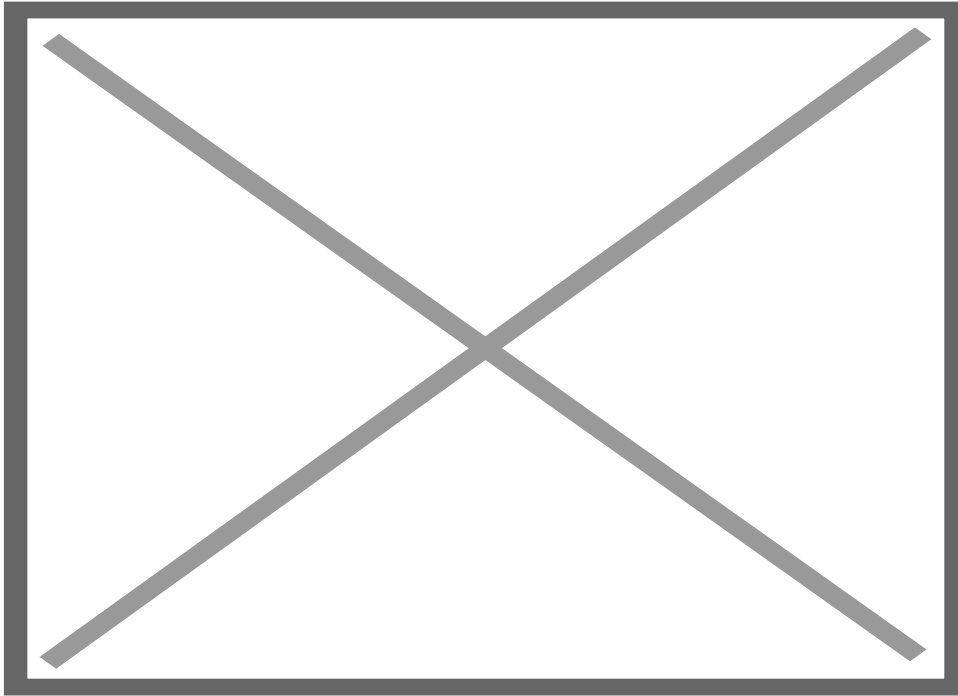


## Les prisonniers politiques palestiniens ont fait reculer Israël

### Description



*Après 40 jours, les prisonniers palestiniens ont suspendu leur grève massive de la faim lancée le 17 avril 2017 et suivie par environ 1500 prisonniers politiques palestiniens dans les prisons et les centres de détention en Israël.*

Les prisonniers avaient une série de revendications, soulignant les besoins fondamentaux et les droits de l'homme, y compris la fin du refus de visites familiales, le droit des soins de santé et des soins médicaux appropriés, le droit de poursuivre des études supérieures à distance, la fin de l'isolement cellulaire et la fin de la détention administrative (l'emprisonnement sans inculpation ni procès et indéfiniment renouvelable).

Issa Qaraqe, directeur de la Commission des affaires des prisonniers palestiniens, a pris la parole lors d'une conférence de presse le dimanche 28 mai, dans laquelle il a déclaré que « 80% des demandes » des prisonniers ont été satisfaites après la grève.

Qaraqe a rendu compte des principaux éléments convenus entre les prisonniers grévistes et l'administration pénitentiaire israélienne, comme l'a noté l'avocat palestinien Karim Ajwa qui a pu rencontrer dimanche matin l'un des dirigeants de la grève, le prisonnier palestinien [Nasser Abu Hmeid](#) :

1. Développer l'accès aux téléphones publics afin de pouvoir communiquer avec les membres de la famille, conformément aux procédures convenues, le dialogue devant se poursuivre sur cette

---

question considérée comme une priorité pour les prisonniers dans toutes les prisons.

2. Un accord a été conclu sur une série de questions concernant les visites familiales. En premier lieu, lever l'interdiction de sécurité appliquée à des centaines de membres de familles de prisonniers palestiniens, mettre fin à la pratique consistant à renvoyer les visiteurs disposant d'un permis et à leur refuser le passage aux barrages militaires, lever une interdiction injustifiée imposée à plus de 140 enfants qui se voyaient interdits par l'administration pénitentiaire de voir leurs parents.
3. Un engagement a été pris de raccourcir le temps entre les visites des prisonniers palestiniens de Gaza, la ramenant à un mois au lieu de deux mois ou plus entre les visites.
4. Un accord a également été conclu sur un certain nombre de problèmes liés aux conditions de visite des familles, y compris en permettant l'introduction de vêtements et de sacs, et de permettre aux détenus de donner ou partager des sucreries avec des enfants et d'autres personnes.
5. Introduire de nouvelles normes pour les visites pour les proches du « deuxième degré », telles que permettre les visites de neveux et nièces pendant l'âge de l'école maternelle et en prévoyant que les prisonniers dont les pères et les mères sont décédés peuvent ajouter un ou deux membres supplémentaires de la famille à leur liste de visites.
6. Fournir une approbation officielle pour le retour de la deuxième visite familiale mensuelle selon le mécanisme convenu entre le Comité international de la Croix-Rouge et l'Autorité palestinienne.
7. Négocier un accord concernant la clinique de la prison de Ramle, de façon à transférer les malades à l'ancienne section de la prison qui a été reconstruite et qui est plus grande.
8. Un accord a été conclu sur les questions liées aux conditions de détention des femmes, dont le regroupement de toutes les prisonnières dans la prison de HaSharon, des ajustements à la procédure de visite des membres de la famille, des poux et enfants, l'introduction de matériel pour la pratique de l'artisanat, l'amélioration des conditions d'accouchement, et l'établissement d'un système de transport spécial, en place du « [bosta](#) », pour le transfert vers et depuis les tribunaux.
9. Concernant les enfants prisonniers, un certain nombre de questions ont été identifiées pour améliorer les conditions de mise au monde, leur accès à l'éducation et les questions connexes.

10. Un accord a été conclu sur la plupart des problèmes liés aux conditions de vie difficiles dans la prison de [Nafha](#).
11. Sur la question des détenus malades transférés dans la clinique de la prison de Ramle, comme indiqué ci-dessus, renvoyer les prisonniers à la section remise en service avec des conditions humanitaires améliorées, ainsi que présenter un nouveau système pour le déplacement de ces prisonniers avec un mode transport spécifique, les amenant et ramenant directement des tribunaux, plutôt que de les faire transiter à travers de longs points de passage dans le « Bosta ».
12. Distribuer les repas aux prisonniers en transit dans le « Bosta » pendant les transferts, et leur permettre d'utiliser les toilettes pendant ce laps de temps.
13. Approuver l'installation dans chaque service pénitentiaire des « prisonniers de sécurité » palestiniens, d'un coin cuisine pour la préparation de repas et l'introduction d'équipements de cuisine, plutôt que d'être dans les salles locales que les autres prisonniers.
14. Permettre la prise de photos une fois par an avec les parents ou avec un conjoint de prisonnier. En cas de décès du père ou de la mère du prisonnier, la photo pourra être prise avec un frère ou une sœur.
15. Présenter des améliorations à la « cantine » (magasin de la prison), avec des produits de meilleure qualité dont des fruits et des légumes, y compris *lemolokhiyeh* et les épices.
16. Fournir des équipements modernes de sport et de loisirs dans les lieux récréatifs.
17. Résoudre le problème de la surpopulation dans les sections des prisons et résoudre le problème des températures élevées grâce à un système de ventilation et de refroidissement.
18. Fournir des ambulances équipées pour le transport des prisonniers vers les urgences, et qu'elles soient stationnées dans les prisons du Negev, de Ramon et de Nafha, du fait que ces prisons sont éloignées des hôpitaux.
19. Transférer les prisonniers dans des prisons plus près des lieux de résidence de leurs familles.

En plus de l'ensemble de ces points, il y aura un mécanisme pour de nouvelles négociations sur d'autres problèmes. Plus de détails seront fournis lorsque le mouvement des prisonniers et le comité de la grève de la faim publieront leur déclaration sur la nature de l'accord conclu avec le Service pénitentiaire israélien (IPS).

En conclusion, l'association [Addameer](#) tient à saluer le mouvement des prisonniers pour sa victoire et pour s'être toujours tenu au premier plan de la lutte palestinienne pour la libération. Addameer exprime sa sincère gratitude à toutes les organisations de défense des droits de l'homme, aux mouvements de base, aux officiels de l'Autorité palestinienne, aux militants de la solidarité locale et internationale qui se sont mobilisés aux côtés des prisonniers en grève de la faim.

28 mai 2017 à [Addameer](#) Traduction : [Chronique de Palestine](#)

**date création**  
2017/05/31